

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 01 AVRIL 2021 : DELIBERATION N° 45

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎: 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 30 MARS 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le PREMIER AVRIL à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie en visioconférence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - ~~Annick LEBRUN~~ - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - ~~Boufeldja BOUNOUA~~ - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - ~~Jean-Pierre COULON~~ - ~~Malika TAJDIRT~~ - André PIEGAY - ~~Caroline LEROY~~ - ~~Rémy PAUVROS~~ - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Aymeric MERLAUD

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Annick LEBRUN pouvoir à Nicolas LEBLANC
Bernadette MORIAME pouvoir à Marie-Charles LALY
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX
Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
Caroline LEROY pouvoir à Samia SERHANI
Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Aymeric MERLAUD

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET : Modification du vote du taux du foncier bâti

Vu la délibération n°130 du 16 décembre 2020 fixant le vote du taux des trois taxes directes locales pour l'année 2021,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu l'article 75 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu l'article 252 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant la réforme de la fiscalité directe locale, et notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales - THRP),

Considérant que cette réforme nécessite la mise en place d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Considérant l'entrée en vigueur de ce nouveau schéma à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant que la compensation de la perte du produit de la THRP des communes est financée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),

Considérant la lettre du 29 mars 2021 de la Préfecture du Nord par laquelle il est demandé : « *Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, les communes doivent délibérer, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020 (19,29%),*

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir modifier le taux d'imposition du foncier bâti pour 2021 dans les conditions suivantes :

- FONCIER BATI :
 - Taux communal : 28,40 %
 - Taux départemental : 19,29 %

Soit un taux de foncier bâti pour 2021 de 47,69 %

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VOTE à la majorité,

Vote POUR : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN (par procuration) - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME (par procuration) - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA (par procuration) - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON (par procuration) - Malika TAJDIRT (par procuration) - André PIEGAY - Caroline LEROY (par procuration) - Rémy PAUVROS (par procuration) - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL

Vote CONTRE :

Du groupe « Maubeuge, plus belle ma ville » : Rémy PAUVROS (par procuration) - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH
Du groupe « Réinventons Maubeuge » : Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL

- **Adopte** le taux de foncier bâti de 47,69 % pour l'année 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 02 AVR. 2021

Affiché le : 02 AVR. 2021

Notifié le :